L'AGGLO, QUESAKO ?

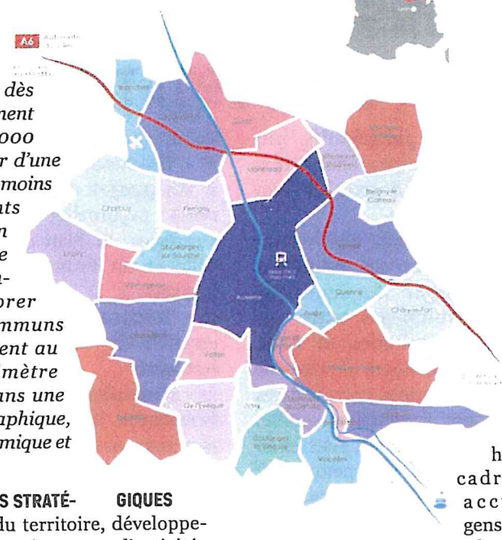

Voici quelques éléments de présentation qui vous permettront de mieux connaître cette collectivité avec qui la Ville travaillera encore plus étroitement à partir de 2019 pour répondre aux attentes de nos habitants.

EFFECTIF

La communauté d'agglo compte 260 agents (121 permanents, 139 contractuels) *(Ville 745 agents dont 50 contractuels)* qui est répartie comme suit :

Service environnement (environ 65 % des effectifs) : collecte OM, Points d'apport volontaire, déchèteries, contrôleurs qualité, ambassadeurs du tri, gestionnaires bacs et redevances.

Services administratifs (35 %) qui se répartissent entre services fonctionnels et postes d'ingéniérie.

Certains services sont en délégation comme le transport urbain ou la gestion de l'eau potable.

HISTORIQUE

La commuauté de communes de l'Auxerrois a été créée en 2005, et est devenue communauté d'agglomération en 2011.

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précise notamment qu'une communauté d'agglomération *"doit être créée dès qu'un regroupement d'au moins 50 000 habitants autour d'une ville centre d'au-moins 15 000 habitants pour mettre en œuvre la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein d'un périmètre de solidarité dans une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale ".*

LES COMPÉTENCES STRATÉGIQUES

Aménagement du territoire, développement économique (22 parcs d'activités existent sur le territoire), Plan climat, développement touristique.

Quelques projets menés dans le cadre de ces missions : tiers lieu dédié au micro entrepreneuriat (Auxerre), pôle environnemental regroupant des chercheurs (Auxerre), le parc d'activités d'Appoigny, etc.

LES COMPÉTENCES OPÉRATIONNELLES

Distribution d'eau potable, assainissement non collectif, transports et déplacements, collecte et traitement des déchets, habitat-cadre de vie, accueil des gens du voyage, urbanisme (droits du sol).

Quelques projets menés dans le cadre de ces missions : mise en service de bus à hydrogène (éolbus), création d'une aire d'accueil pour sédentariser les gens du voyage, etc.

QUELQUES CHIFFRES

29 communes
72 000 habitants (dont près de 35 000 pour la ville d'Auxerre)
73,45 M € de budget (2018)

ET AILLEURS ÇA SE PASSE COMMENT ?

D'après une enquête menée par l'Association des Directeurs Généraux des Communautés de communes de France (ADCGF) et le journal Mairie-Conseils parue en janvier 2015 sur la base des réponses de 186 communautés de communes, 49 communautés d'agglomération et 4 communautés urbaines, voici quelques statistiques intéressantes sur les démarches de mutualisation entamées en France depuis une dizaine d'années.

La mutualisation des services

Ce sont majoritairement les services fonctionnels qui ont jusqu'ici fait l'objet depuis 2010 de ce type de mutualisation, puisque c'est le cas pour **73 %** des communautés ayant répondu à l'enquête, et cette tendance est accentuée dans le cas où la présidence de la communauté est commune avec le mandat de la Ville Centre.

Parmi ces services mutualisés, arrivent en tête avec 58 % les systèmes d'information (informatique), suivis de près par les marchés publics (40%), la communication, les affaires juridiques et les ressources humaines (36%) ainsi que la fonction de direction générale des services (32%).

Les mises à disposition de services ascendantes

(de la Ville Centre vers la communauté)

47 % des communautés ayant répondu bénéficient de ce type de mise à disposition majoritairement dans le domaine de la voirie (28%), puis moins largement dans les domaines de la culture et du sport (13%), viennent ensuite à 11 % seulement l'habitat ou le développement économique.

Parmi les principaux avantages induits par la mutualisation des services, arrivent en grande majorité "l'amélioration de l'efficacité" du service rendu aux usagers, et dans une moindre mesure la réalisation d'économies d'échelle. En effet l'alignement fréquent des régimes indemnitaires et le développement de nouvelles compétences ont en effet tendance, dans un second temps à augmenter les dépenses.

L'impact sur les ressources humaines

A l'inverse parmi les principaux inconvénients cités, apparaissent en premier les difficultés managériales liées au partage ou à la mise à disposition des agents qu'ils soient municipaux ou communautaires. Celles-ci sont liées aux inquiétudes individuelles face aux changements, à la perte des avantages acquis ou à la modification des conditions de travail comme le confirme une autre étude menée par le même organisme sur la base de 70 entretiens individuels menés parmi les agents de 7 communautés (dont 3 CA) concernées par une démarche de mutualisation (1).

Si le sentiment global *a posteriori* est globalement positif pour les agents mutualisés (régime indemnitaire, opportunités professionnelles, modernisation des méthodes de travail, renouvellement des équipements), reste que la mise en place d'une véritable démarche d'accompagnement des agents concernés par la collectivité d'accueil, comme de la collectivité d'origine, est citée systématiquement comme clé de réussite de toute mutualisation.

(1)« Ressources humaines, le point de vue des agents sur l'évolution de leur cadre professionnel en communauté » AdcF/CNFPT – juillet 2012).

LA LETTRE DE LA MUTUALISATION

N°1

Lettre d'information pour les agents sur la mutualisation des services entre Ville d'Auxerre et Agglomération de l'Auxerrois

UN EXEMPLE DE MUTUALISATION ENTRE AUXERRE ET LA CA : L'ATELIER MÉCANIQUE

Au-delà de l'obligation légale de transfert de compétences entre Ville et Communauté d'Agglomération et même en dehors de toute politique de cohésion territoriale, des exemples de travail mutualisé existent déjà et parfois depuis longtemps au sein des services de la Ville.

Mis à la disposition de la CA par le biais d'une convention, les sept agents de l'atelier mécanique municipal au sein du service Logistique illustrent en effet depuis près d'une décennie ce à quoi peut rassembler concrètement la mutualisation comme nous l'explique Elise Rousselot, directrice des Moyens Généraux. « Notre atelier s'occupe déjà de la réparation et de l'entretien des 250 véhicules et engins du parc communal, c'est presque naturellement que la CA a confié le suivi de ses camions de collecte qui arrivent et sont remisés sur notre centre technique municipal » précise-t-elle.

Cette prestation donne lieu à une refacturation du service par la Ville à l'intercommunalité qui s'est élevée en 2017 à 117 000 € . Cette forme de mutualisation bénéficie ainsi tant du savoir faire des agents de la Ville, que de ses infrastructures comme le garage ou la station de lavage installée sur site, tout en profitant des marchés de fournitures (huiles et pneumatiques) existants.

" On estime à deux temps plein consacrés chaque année à cette convention. La facturation de la prestation à la CA s'est élevée à 117 000 € pour 2017"

Cette organisation héritée d'une longue collaboration profite aux deux structures. Pour la Ville, le volume assure le maintien de l'effectif (l'équivalent de deux temps plein) et la spécialisation de la main d'oeuvre. Côté Agglo, cela permet une réactivité bénéfique dans le signalement et la prise en charge des dépannages à effectuer sur les camions regroupés sur un même espace.

A l'avenir, d'autres pistes sont d'ores et déjà envisagées pour optimiser cette synergie de moyens humains et techniques annonce la directrice : « Nous travaillons actuellement à l'élargissement du contrat passé par la Ville sur la prestation de balayage de voirie afin de la mutualiser d'ici la fin d'année 2018 sur l'ensemble du territoire de l'Auxerrois ».

LES OBJECTIFS

POURQUOI MUTUALISER ?

Impulsée par le maire et président de la CA, la mutualisation est portée depuis plusieurs mois par le directeur général des services, Claude Sauvé, dans une démarche volontairement ancrée dans la concertation. L'expérience ne devait être menée que sur quelques services ressources dans un premier temps, mais finalement concernera l'ensemble de l'organigramme qui sera unique à compter de janvier 2019.

Une volonté du législateur

Depuis la réforme territoriale de 2010, la loi n'a cessé d'encourager et de donner les moyens aux collectivités de créer des passerelles entre elles de mutualisation de leurs moyens et de leurs biens. Le processus s'est accéléré par l'obligation pour les intercommunalités – qu'on appelle aussi Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) - de voter un schéma de mutualisation pour la durée de chaque mandat, leur octroyant des bonus de dotations proportionnellement au degré de mise en oeuvre de ce schéma.

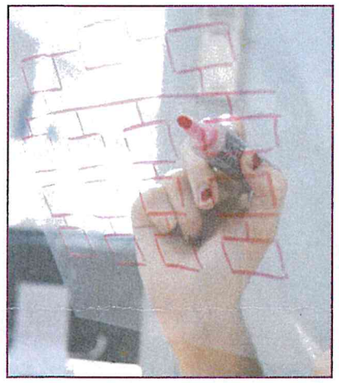

Plusieurs formes de mutualisation sont possibles par degré d'intégration :

En dehors des compétences transférées entre les communes membres d'une intercommunalité et leur EPCI de rattachement, plusieurs formes sont acceptées par la réglementation :

La prestation de services ou le groupement de commandes : les collectivités passent des conventions entre elles pour réaliser des prestations de services non économiques d'intérêt général.

Ex : l'atelier mécanique du Centre technique municipal

La mise à disposition : un partage de moyens (biens ou services) de l'intercommunalité vers les communes membres (descendante) ou dans le sens inverse (ascendante)

Le service commun : création de services communs regroupant les moyens affectés à une mission.

La réflexion entamée par la Ville depuis quelques mois doit aboutir à la création d'un organigramme unique au 1er janvier 2019 entre la commune d'Auxerre et la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois où cohabiteront des services communaux, des services intercommunaux et des services communs.

Lorsque la démarche de mutualisation doit aller plus loin, c'est le transfert de compétence qui est choisi. Dans ce cas, le personnel chargé de la mise en œuvre de cette compétence et les biens dédiés à celle-ci sont intégrés automatiquement à l'intercommunalité.

Exemple : la collecte des déchets ou la gestion de l'eau potable, ou bientôt la gestion du stade nautique.

Les objectifs suivis

Ils sont multiples mais poursuivent tous l'intérêt général et visent à améliorer et à rationaliser les services publics rendus aux usagers sur un territoire cohérent qui correspond à ce qu'on appelle un bassin de vie.

Prendre en compte le bassin de vie des usagers des services publics

Les habitants d'Auxerre et au-delà des 29 communes qui constituent le territoire de l'Auxerrois, travaillent, consomment, utilisent des équipements sportifs ou pratiquent des activités culturelles dans un périmètre qui dépasse de plus en plus leur seule commune. C'est pourquoi les collectivités doivent désormais organiser leurs politiques publiques sur ce type d'échelle.

Augmenter l'attractivité du territoire

Face aux grands pôles économiques que sont les agglomérations voisines Ile de France et Grand Est, l'Auxerrois doit plus que jamais affirmer le rôle qu'il peut jouer dans le développement de son territoire. La recherche de subventions régionales, nationales et européennes, l'installation d'entreprises génératrices d'emplois, l'attractivité touristique sont des clés de développement qu'Auxerre et son agglomération ne pourront atteindre qu'en groupant leurs efforts.

Le développement de nouvelles compétences

Plutôt qu'une façon de seulement réaliser des économies d'échelle, la mutua-lisation doit être prise comme une opportunité de mieux servir l'intérêt général.

Les économies d'échelle sont en effet possibles pour éviter les doublons, mais la vraie valeur ajoutée de la mutualisation est avant tout de donner du sens à l'action publique menée à la fois par la Ville et la CA en rendant complémentaires leurs compétences. Cette démarche passe nécessairement par la recherche de synergies entre les services opérationnels des deux collectivités afin d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers :

En créant un accès unique, plus juste et plus étendu des usagers aux multiples services rendus sur un territoire de vie. La « Ville Centre » qu'est Auxerre par rapport au reste de l'Auxerrois (35 000 habitants sur une agglomération qui en compte 72 000) doit jouer la carte de la complémentarité avec les autres communes plus petites et plus rurales qui l'entourent.

Mais aussi, **en faisant bénéficier ces usagers de moyens matériels mieux utilisés** car mutualisés tant à travers leur utilisation que leur entretien ou même leur acquisition qui serait trop coûteuse pour une seule collectivité.

Enfin, **en créant de nouveaux services pour satisfaire les usagers** et permettre le développement de nouvelles compétences au sein des équipes travaillant au sein des collectivités mutualisées.

LA LETTRE DE LA MUTUALISATION N°1

LA MÉTHODE

UNE CONSTRUCTION DANS LA CONCERTATION

Trois ateliers participatifs ont été organisés entre encadrants de la Ville et de la CA pour bâtir un organigramme unique.
Abordé avec beaucoup d'ouverture par les participants, cet exercice a permis de dégager de nombreux points de convergence entre les cadres de l'agglomération et de la Ville, et plus largement d'entrevoir d'intéressantes perspec-tives futures pour les projets à mener ensemble.
Même si de vraies différences existent sur l'approche que peut avoir chaque organisation de ses propres compétences, ce travail commun a permis d'abord aux encadrants de faire connaissance et c'est déjà beaucoup. Mais cela a mis à jour également des pistes d'évolution positive pour les services apportés aux usagers, et par voie de conséquence d'entrevoir l'enrichissement des missions qui en découlerait.

Ateliers n°1 du 8 mars 2018
Mutualiser, oui mais pourquoi et comment ?

Quoi de plus concret en effet que de partir justement des expériences et de la connaissance de terrain des équipes d'encadrants en place pour définir les objectifs et les orientations que devait poursuivre cet important projet. C'est ce qu'ont fait lors de ce premier rendez-vous tous les chefs et directeurs de service de la Ville et la communauté d'agglomération réunis lors d'ateliers participatifs ou par groupes restreints et mélangés.
Les participants aux ateliers ont dégagé une feuille de route composée de cinq principes fondamentaux à suivre pour répondre aux attentes des usagers des services publics proposés sur ce nouveau bassin de vie qu'on appelle l'Auxerrois.

1 - Mutualiser pour répondre à un projet de territoire cohérent : rapprocher les cultures et les stratégies du Plan de mandat de la Ville et du Projet de Territoire de l'Auxerrois

2 - Mutualiser pour créer un espace de solidarité rurale et urbaine

3 - Mutualiser pour donner à ce territoire les moyens d'exister face aux voisins de poids que sont l'Ile de France et le Grand Est.

4 – Mutualiser pour renouveler les méthodes managériales et développer de nouvelles compétences

5 - Mutualiser pour rationaliser les organisations et réaliser des économies d'échelle

Ateliers n°2
25-26 avril 2018
Mutualiser autour de thématiques territoriales

Même méthode, même public, pour ce deuxième atelier qui a soumis à l'échange et à la réflexion des participants l'opportunité de passer les organigrammes et les compétences Ville et CA au travers du prisme des principales politiques publiques communes au Plan de mandat 2014-2020 et au projet de territoire intercommunal.
7 thématiques ont été retenues pour faire converger les compétences :
- Développement économique et emploi
- Dynamisme urbain et rural
- Animation du territoire
- Cadre de vie
- Développement durable
- Cohésion sociale et solidarité
- Relation citoyenne

Les ateliers n°3
23 et 24 mai 2018

Au programme : examen et clés de succès du projet d'organigramme proposé.

Plus d'info sur intranet/ Rubrique La Mairie/ Projet mutualisation

LES ECHOS DES ATELIERS N°2
entendu au détour des débats et échanges

Facile à dire...
« Créer une interface unique pour l'accès des usagers à tous les services de proximité qui pourrait être déclinée pour les associations ». Plusieurs fois évoquée cette idée reste à préciser dans la façon de la mettre en oeuvre.

La notion du dernier kilomètre...
Comment rendre l'offre culturelle et sportive accessible à tous les habitants du bassin de vie de l'Auxerrois ?
Ne pourrait-on pas décliner dans le reste du territoire des manifestations récurrentes qui fonctionnent bien en ville ? Comment acheminer et faciliter l'accès des habitants des petites communes vers des équipements sportifs ou culturels situés dans les communes les plus peuplées ? La mobilité et la culture sont bien des thématiques liées entre elles...

Ca dépend ce qu'on met dedans...
« Qu'est-ce qu'on met dans le « cadre de vie » ? Où ça commence ? Où ça finit ? Et qu'est-ce que ça veut dire dynamisme urbain ? Aux vues des différents débats tournant autour de questions similaires, on peut comprendre la difficulté de l'exercice qui consiste finalement à interroger ce que renferment les intitulés très généraux des politiques publiques.
Et de constater qu'ils peuvent être interprétés de cent façons différentes entre les deux organisations...

Horizontale ou verticale ?
Logique de projet ou organisation par métier ? Stratégique et opérationnel dans la même direction ou on sépare ? Pas de réponse unique et systématique apparemment au regard des débats qu'a déclenché cette question sur l'exemple de l'eau et l'assainissement...

Comment rendre ce territoire attractif ?
« Il faudrait développer les transports, développer la santé et aussi l'enseignement », « il faudrait créer des parcours de découvertes touristiques et des cheminements piétons dans le centre », « il faudrait créer des projets phares innovants gérés de manière transversale »....
Finalement c'est facile de se mettre d'accord... sur ce qu'il faudrait améliorer .